Nous devons détruire l'Union européenne qui viole les droits des populations autochtones, par Beate

écrit par Beate | 20 décembre 2013

Tolkien est un très bon observateur, il montre très bien comment vivent les britanniques lorsqu'il dépeint la communauté de Hobbits. **Mais aujourd'hui les Hobbits sont en danger chez eux, comme le sont tous les peuples en Europe.**

Nous devons détruire l'Union Européenne qui travaille en violation des droits des populations autochtones de chaque pays de l'Europe.

Voici ce qui est écrit sur le site de l'Organisation Nations Unies.
« L'ONU n'a cessé de s'engager toujours davantage pour la cause des populations autochtones, que l'on estime compter parmi les groupes humains les plus défavorisés dans le monde. Ces populations, appelées également les « peuples premiers », tribaux ou aborigènes, constituent au moins 5 000 groupes humains représentant 370 millions de personnes qui vivent dans plus de 70 pays sur cinq continents.

Exclues des processus décisionnels, bon nombre d'entre elles ont été marginalisées, exploitées, assimilées par la force et soumises à la répression, à la torture et au meurtre lorsqu'elles se sont exprimées ouvertement pour défendre leurs droits. Par peur des persécutions, elles vont souvent se réfugier à l'étranger où elles doivent parfois taire leur identité et renoncer à leur langue et à leurs coutumes traditionnelles. »
http://www.un.org/fr/rights/overview/themes/indigenous.shtml

« *Le 29 juin 2006, le Conseil des droits de l'homme a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, que l'Assemblée générale a entérinée le 13 septembre 2007.*
Cette Déclaration établit les droits individuels et collectifs des peuples autochtones, notamment ceux ayant trait à la culture, l'identité, la langue, l'emploi, la santé et l'éducation.

Elle insiste sur le droit des peuples autochtones à perpétuer et renforcer leurs institutions, leur culture et leurs traditions et promouvoir leur développement selon leurs aspirations et leurs besoins.

Elle interdit également toute forme de discrimination à leur égard et encourage leur participation pleine et effective à toutes les décisions qui les intéressent, notamment s'agissant de leur droit de conserver leur intégrité en tant que peuple distinct et d'assurer librement leur développement économique et social. »
http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/61/295

Beate